

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

OBJET DU PROJET DE CONTRAT :

TRAVAUX DE VIABILISATION DE SITE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE ADMINISTRATIF
ET DE L'HOTEL COMMUNAL DE BEAUMONT – PROCEDURE ALLOTIE (4 LOTS)

REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

06/06/2025 à 15H (HEURE PARIS)

SOMMAIRE

TRAVAUX DE VIABILISATION DE SITE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE ADMINISTRATIF ET DE L'HOTEL COMMUNAL DE BEAUMONT – PROCEDURE ALLOTIE (4 LOTS)..... 1

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 4

Objet de la consultation..... 4

Etendue de la consultation 4

Calendrier prévisionnel de la consultation 4

*Dates réelles..... 4

Langue de la consultation – unité monétaire 4

Composition du dossier de consultation..... 4

Modification du dossier de consultation 4

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT 5

Forme du contrat 5

Montant estimatif du besoin 5

Durée du contrat..... 5

Délais d'exécution des prestations 5

- Lot 1 : La durée maximale d'exécution des travaux est de 02 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des bâtiments concernés par la consultation..... 5
- Lot 2 : La durée maximale d'exécution des travaux est de 06 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des bâtiments concernés par la consultation..... 5
- Lot 3 : La durée maximale d'exécution des travaux est de 06 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des bâtiments concernés par la consultation..... 5
- Lot 4 : La durée maximale d'exécution des travaux est de 12 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des bâtiments concernés par la consultation..... 5

Allotissement 5

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS 6

Conditions de présentation des candidatures 6

Motifs et conditions d'exclusion 6

Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)..... 8

Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques 8

Forme du groupement..... 8

Précisions concernant la sous-traitance 8

Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance..... 8

Présentation d'un sous-traitant 9

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT 9

Pièces constitutives de la candidature..... 9

Pièces constitutives de l'offre 9

Visite sur sites OBLIGATOIRE..... 12

Durée de validité des offres	12
<i>Remise des plis sous format papier</i>	12
<i>Remise électronique</i>	13
ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES	13
Demande de compléments de candidature.....	14
Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis.....	14
Recevabilité des candidatures	14
ARTICLE 6 : EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION	15
Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres	15
Analyse des offres	15
Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées	15
Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse	15
<i>Critère 1 : prix des prestations</i>	15
<i>Critère 2 : Qualité technique</i>	15
<i>Lot 1 / Lot 2 / Lot 3 / Lot 4</i>	15
Négociation	16
Attribution.....	16
ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT	16
Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :.....	16
Pour la plateforme PLACE :	16
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	17
Pour l'autorité contractante :	17
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	17
ARTICLE 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS	17
ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS	18

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation

La consultation porte sur la passation d'un contrat de travaux ayant pour objet « *TRAVAUX DE VIABILISATION DU SITE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE ADMINISTRATIF DE BEAUMONT– Procédure allotie (4 lots)* ».

L'étendue des besoins à couvrir sont décrits dans les Cahiers de charges.

Etendue de la consultation

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé par soit procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

Calendrier prévisionnel de la consultation

Date	Etape
26/05/2025 Et 29/05/2025	Visite obligatoire des sites
06/06/2025 à 15H (HEURE PARIS)	Date limite de réception des offres
30/06/2025	Notification du marché
07/07/2025	Début des travaux

Langue de la consultation – unité monétaire

L'ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en langue française.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l'unité monétaire suivante : Dollars USD (\$).

Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.) ;
- Pour chacun des quatre (4) lots, le projet de contrat (conditions particulières et conditions générales) et ses éventuelles annexes ;
- Pour chacun des quatre (4) lots, le cahier des charges et ses éventuelles annexes (plans) ;
- Pour chacun des quatre (4) lots, le cadre de devis ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD du candidat ;
- Le questionnaire sécurité-sûreté Pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>) ;
- DAJ_GU006_v01 - Guide utilisation PLACE pour les entreprises.

Pièces complémentaires au dossier de consultation :

- Formulaire DC4-2019

Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des plis

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats/soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat/soumissionnaire aurait remis une candidature et/ou une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de réception des plis.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT

Forme du contrat

Chaque contrat est un marché public composé d'un poste unique à prix forfaitaire :

- Lot n°1 : Le contrat est un marché public à prix forfaitaire
- Lot n°2 : Le contrat est un marché public à prix forfaitaire
- Lot n°3 : Le contrat est un marché public à prix forfaitaire
- Lot n°4 : Le contrat est un marché public à prix forfaitaire

Le contrat est mono attributaire par lot.

Montant estimatif du besoin

Le montant du contrat correspondra au prix proposé par l'attributaire retenu.

Durée du contrat

Le contrat débutera à compter de sa date de notification et prendra fin à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement définie à l'article 61.7 des Conditions générales du contrat. Cette durée ne se confond pas avec le délai global d'exécution.

Délais d'exécution des prestations

- **Lot 1** : La durée maximale d'exécution des travaux est de 02 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des travaux concernés par le lot.
- **Lot 2** : La durée maximale d'exécution des travaux est de 06 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des travaux concernés par le lot.
- **Lot 3** : La durée maximale d'exécution des travaux est de 06 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des travaux concernés par le lot.
- **Lot 4** : La durée maximale d'exécution des travaux est de 12 mois à compter de l'envoi de l'ordre de service de démarrer les prestations, couvrant l'ensemble des travaux concernés par le lot.

NB : les durée d'exécution de travaux ne sont pas cumulables

Allotissement

La consultation est allotie en 4 lots se présentant de la façon suivante :

- Lot n° 1 : Terrassements généraux
- Lot n° 2 : Chaussée principale et Réseau eaux pluviales, Structure de chaussée des plateformes publique et placette des Kiosques en fin de chantier du bâtiment, la fosse toutes eaux usées
- Lot n° 3 : Ouvrage Divers VRD
- Lot n°4 : Construction de l'hôtel communal de Beaumont et ses annexes

Les candidats doivent présenter leurs candidatures pour l'ensemble des prestations attendues selon l'allotissement défini.

Les lots seront évalués individuellement et les offres des candidats devront être techniquement conformes pour l'intégralité des articles constitutifs du lot proposé.

Les candidats sont fortement encouragés à répondre à un lot ou plusieurs des lots. En cas d'attribution de plus d'un lot à un même attributaire, si le candidat le souhaite le cas échéant, il pourra faire bénéficier à

l'acheteur d'une remise commerciale. Ce taux de remise sera indiqué au sein de la DPGF à la ligne correspondante. L'application du taux peut se faire sur l'ensemble des DPGF ou sur l'une ou l'autre. Le taux de remise peut être commun aux lots ou indépendant. Ce taux de remise est sans incidence sur l'analyse du prix et n'est pas éliminatoire. En conséquence, le taux de remise n'est pas obligatoire.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS

Conditions de présentation des candidatures

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du code de la commande publique). Mais dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Motifs et conditions d'exclusion

En application, notamment :

- de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II »,
- du chapitre II du Code monétaire et financier français portant sur les « dispositions relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition » (notamment les articles L562-4 et 5),
- des exigences en la matière découlant de l'accréditation pour la gestion des fonds délégués de l'Union européenne (pilier 7 relatif à l'exclusion à l'accès aux financements),

Les candidats ou leur représentant se trouvant dans un des cas énumérés aux articles L.2141-1 à L.2141-10 du code de la commande publique, ou qui figurent sur une liste d'exclusion officielle sont exclus de la procédure, que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante.

Toutefois, lorsque la décision d'exclusion est laissée à l'appréciation de l'autorité contractante, celle-ci invite le(s) candidat(s) susceptible(s) d'être exclu(s) à présenter ses(leurs) observations afin d'établir dans un délai raisonnable n'excédant pas 10 jours, et par tout moyen, que les mesures nécessaires pour corriger les manquements à l'origine de l'exclusion ont été prises et, le cas échéant, que sa(leur) participation à la consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif.

Capacités économiques, techniques et professionnelles

L'autorité contractante n'impose pas aux candidats de niveaux minimaux de capacité

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices comptables disponibles
- Attestation d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité

CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement portant au maximum sur les 3 dernières années
- Expériences de l'entreprise sur des marchés similaires de la même taille ou d'une taille supérieure (attestation de bonne exécution, PV de réception, copie des contrats ou tout autre document pouvant justifier de son expérience le cas échéant)
- Liste des moyens techniques et matériels mobilisables dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations prévues dans le cadre du marché en fonction des lots. La déclaration doit comprendre entre autres les éléments suivants :
 - Engins de terrassement (Pelles, Chargeurs, compacteurs, bennes)
 - Echafaudages
 - Matériel et engins de levage
 - Atelier complet de soudure
 - Véhicules de liaison
 - Bétonnières
 - Vibreurs
 - Equipements topo complets
 - Jeux de coffrages
 - Groupes électrogènes
 - Lots de petits matériels

Chaque cotraitant membre du groupement doit fournir l'ensemble des pièces exigées au titre du présent règlement de consultation. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces autres opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané d'entreprises, l'appréciation de ces conditions de participation est globale ; le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire par ses cotraitants pouvant prendre la forme du formulaire DC1 en vigueur.

Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)

Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'autorité contractante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure ;

Forme du groupement

La forme du groupement est solidaire ou conjointe. Dans ce dernier cas le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard d'Expertise France.

Précisions concernant la sous-traitance

Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

Présentation d'un sous-traitant

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance)¹ dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

Pièces constitutives de la candidature

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou équivalent) ;
- La copie du quitus fiscal à jour ;
- Une preuve de satisfaction aux obligations sociales du candidat ;
- Une preuve de satisfaction aux obligations fiscales du candidat ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD joint, permettant de vérifier la mise en œuvre par le soumissionnaire de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement soit conforme aux obligations règlementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée ;
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire) ;
- Un descriptif des moyens techniques et matériels
- Un descriptif des moyens humains

Nota : Seul le personnel d'encadrement sera évalué

- Le questionnaire évaluation sûreté, pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

Pièces constitutives de l'offre

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pour chaque lot, le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé
- Pour chaque lot le cadre de devis dûment renseigné ;
- Pour chaque lot, un mémoire technique comprenant les informations suivantes :
 - o Plan de travail/chronogramme
 - o Descriptif de la conduite des travaux
 - o Compétence et expérience du personnel d'encadrement (C.V et diplôme de chaque membre) pour chaque lot conformément au cahier des charges :
 - Un chef de mission qui devra avoir les qualifications minimales suivantes :
 - o Diplôme supérieur en ingénierie, urbanisme, architecture ou domaines connexes de niveau Bac+5 ou équivalent ;

¹ Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>

- Justifier d'une expérience professionnelle de 15 ans dans le domaine de l'urbanisme, du développement urbain et des bâtiments publics
- Justifier d'au moins 2 expériences dans la conduite de missions d'appui de même nature (réhabilitation et construction d'équipements publics, notamment des marchés ;
- Justifier d'au moins 3 références dans des opérations de réhabilitation ou construction de bâtiments publics.
- Une expérience en Haïti ou dans la région caribéenne serait un atout ;
- La maîtrise de la langue française (parlé et écrit) est obligatoire. La maîtrise de la langue créole est appréciée.

Par ailleurs, les expertises suivantes seront nécessaires à la réalisation de la mission :

- Génie civil responsable des calculs, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Ingénierie en voirie et réseaux divers, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins et disposant d'expériences spécifiques sur les réseaux hydrauliques (voirie, drainage, eau potable et incendie, sanitaires et eaux usées de bâtiments) ;
- Ingénierie en électricité et éclairage publics, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Environnementalisme, ayant des compétences dans la prise en compte des changements climatiques et des risques naturels (inondations, ouragan/cyclones, risques sismiques, etc.) / projets, justifiant d'une expérience professionnelle de huit (8) ans au moins ;
- Développement économique local, secteur informel, financement des équipements publics et analyse économique et financière des projets ;
- Un ensemble de techniciens spécialisés : maçons, électricien, plombier, menuisier, conducteurs d'engins ;
- Expertise en planification locale participative et accompagnement social des populations et ayant une compétence sur la prise en compte des enjeux de genre.

Lot 2 :

- Un chef de mission qui devra avoir les qualifications minimales suivantes :
 - Diplôme supérieur en ingénierie, urbanisme, architecture ou domaines connexes de niveau Bac+5 ou équivalent ;
 - Justifier d'une expérience professionnelle de 15 ans dans le domaine de l'urbanisme, du développement urbain et des bâtiments publics
 - Justifier d'au moins 2 expériences dans la conduite de missions d'appui de même nature (réhabilitation et construction d'équipements publics, notamment des marchés ;
 - Justifier d'au moins 3 références dans des opérations de réhabilitation ou construction de bâtiments publics.
 - Une expérience en Haïti ou dans la région caribéenne serait un atout ;
 - La maîtrise de la langue française (parlé et écrit) est obligatoire. La maîtrise de la langue créole est appréciée.

Par ailleurs, les expertises suivantes seront nécessaires à la réalisation de la mission :

- Génie civil responsable des calculs, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Ingénierie en voirie et réseaux divers, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins et disposant d'expériences spécifiques sur les réseaux hydrauliques (voirie, drainage, eau potable et incendie, sanitaires et eaux usées de bâtiments) ;

- Ingénierie en électricité et éclairage publics, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Environnementalisme, ayant des compétences dans la prise en compte des changements climatiques et des risques naturels (inondations, ouragan/cyclones, risques sismiques, etc.) / projets, justifiant d'une expérience professionnelle de huit (8) ans au moins ;
- Développement économique local, secteur informel, financement des équipements publics et analyse économique et financière des projets ;
- Un ensemble de techniciens spécialisés : maçons, électricien, plombier, menuisier, conducteurs d'engins ;
- Expertise en planification locale participative et accompagnement social des populations et ayant une compétence sur la prise en compte des enjeux de genre.

Lot 3 :

- Un chef de mission qui devra avoir les qualifications minimales suivantes :
 - o Diplôme supérieur en ingénierie, urbanisme, architecture ou domaines connexes de niveau Bac+5 ou équivalent
 - o Justifier d'une expérience professionnelle de 15 ans dans le domaine de l'urbanisme, du développement urbain et des bâtiments publics
 - o Justifier d'au moins 2 expériences dans la conduite de missions d'appui de même nature (réhabilitation et construction d'équipements publics, notamment des marchés ;
 - o Justifier d'au moins 3 références dans des opérations de réhabilitation ou construction de bâtiments publics.
 - o Une expérience en Haïti ou dans la région caribéenne serait un atout ;
 - o La maîtrise de la langue française (parlé et écrit) est obligatoire. La maîtrise de la langue créole est appréciée.

Par ailleurs, les expertises suivantes seront nécessaires à la réalisation de la mission :

- Génie civil responsable des calculs, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Ingénierie en voirie et réseaux divers, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins et disposant d'expériences spécifiques sur les réseaux hydrauliques (voirie, drainage, eau potable et incendie, sanitaires et eaux usées de bâtiments) ;
- Ingénierie en électricité et éclairage publics, justifiant d'une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Environnementalisme, ayant des compétences dans la prise en compte des changements climatiques et des risques naturels (inondations, ouragan/cyclones, risques sismiques, etc.) / projets, justifiant d'une expérience professionnelle de huit (8) ans au moins ;
- Développement économique local, secteur informel, financement des équipements publics et analyse économique et financière des projets ;
- Un ensemble de techniciens spécialisés : maçons, électricien, plombier, menuisier, conducteurs d'engins,
- Expertise en planification locale participative et accompagnement social des populations et ayant une compétence sur la prise en compte des enjeux de genre.

Lot 4 :

- Un chef de mission qui devra avoir les qualifications minimales suivantes :
 - o Diplôme supérieur en ingénierie, urbanisme, architecture ou domaines connexes de niveau Bac+5 ou équivalent ;
 - o Justifier d'une expérience professionnelle de 15 ans dans le domaine de l'urbanisme, du développement urbain et des bâtiments publics
 - o Justifier d'au moins 2 expériences dans la conduite de missions d'appui de même nature (réhabilitation et construction d'équipements publics, notamment des marchés ;

- Justifier d’au moins 3 références dans des opérations de réhabilitation ou construction de bâtiments publics.
- Une expérience en Haïti ou dans la région caribéenne serait un atout ;
- La maîtrise de la langue française (parlé et écrit) est obligatoire. La maîtrise de la langue créole est appréciée.

Par ailleurs, les expertises suivantes seront nécessaires à la réalisation de la mission :

- Génie civil responsable des calculs, justifiant d’une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Ingénierie en voirie et réseaux divers, justifiant d’une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins et disposant d’expériences spécifiques sur les réseaux hydrauliques (voirie, drainage, eau potable et incendie, sanitaires et eaux usées de bâtiments) ;
- Ingénierie en électricité et éclairage publics, justifiant d’une expérience professionnelle de dix (10) ans au moins ;
- Environnementalisme, ayant des compétences dans la prise en compte des changements climatiques et des risques naturels (inondations, ouragan/cyclones, risques sismiques, etc.) / projets, justifiant d’une expérience professionnelle de huit (8) ans au moins ;
- Développement économique local, secteur informel, financement des équipements publics et analyse économique et financière des projets ;
- Un ensemble de techniciens spécialisés : maçons, électricien, plombier, menuisier, conducteurs d’engins ;
- Expertise en planification locale participative et accompagnement social des populations et ayant une compétence sur la prise en compte des enjeux de genre.

Visite sur sites OBLIGATOIRE

Dans le cadre de cette consultation, et relativement aux quatre lots, une visite sur l’ensemble des sites concernés par les opérations de travaux est obligatoire afin de pouvoir soumissionner.

Les visites auront lieu conformément au calendrier de passation ci-dessus

Afin d’organiser les visites, merci de prendre contact, avec :

Administrations	Adresses	Personnes de contact
Expertise France	jean-midouin.scutt@expertisefrance.fr	Jean Midouin Scutt

Un justificatif de la visite de site doit être intégré parmi les pièces de l’offre à remettre.

Durée de validité des offres

La validité des offres remises par les soumissionnaires est maintenue 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités de remise des plis

Remise des plis sous format papier

Les plis remis sous format papier sont rejetés.

Remise électronique

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique de PLACE dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le Comité d'évaluation peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, les documents justificatifs concernant l'aptitude et les capacités ainsi que les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par l'autorité contractante qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché.

Demande de compléments de candidature

Si l'autorité contractante constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des candidats et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

Recevabilité des candidatures

En conformité avec l'Article 3 du présent document portant sur les conditions de participations, Le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des de la recevabilité des candidatures sur la base des critères de recevabilité suivants :

- Enregistrement du candidat au registre du commerce
- Satisfaction aux obligations sociales du candidat
- Satisfaction aux obligations fiscales du candidat
- Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et ne figurent pas sur une liste d'exclusion officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante
- Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de l'autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d'achat
- Le candidat doit justifier d'un dispositif de sûreté interne fiable permettant de garantir la sécurité des personnes impliquées dans la mise en œuvre du contrat dès lors que des déplacements sont prévus en zone organe ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>)
- Le candidat doit fournir un descriptif des moyens techniques et matériels répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
 - Liste de projets de même nature/montant/complexité comparable aux travaux couverts par l'offre qui ont été exécuté indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d'un contact référent (le cas échéant) ; et mettre à disposition les attestations de bonne exécution et ou de réceptions provisoires ou définitives (le cas échéant) ;
 - Certificats de qualification professionnelle ou équivalents le cas échéant. A défaut de présenter un certificat professionnel, le candidat pourra apporter la preuve de sa capacité professionnelle par tout moyen ;
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations prévues dans le cadre du marché.
- Un descriptif des capacités économiques et financières répondant aux conditions de participation décrites ci-après :

- Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles (le cas échéant) ;
- Attestations d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité.

ARTICLE 6 : EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes :

Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

Analyse des offres

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées

Le Comité d'évaluation procède à l'examen des offres reçues et, en application de l'article R.2152-1 du code de la commande publique, rejette les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation prévue à l'article R.2152-2 du même code.

Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le jugement des offres sera effectué séparément selon les critères suivants par l'attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critère figurant ci-après :

Critère 1 : prix des prestations

Pour chaque lot, la notation financière (NF sur **30** points maximum) portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

Critère 2 : Qualité technique

Lot 1 / Lot 2 / Lot 3 / Lot 4

Sous-critères permettant d'apprécier la qualité technique	Nombre de points maximum
Sous-critère 1 : Méthodologie <ul style="list-style-type: none"> - Plan de travail/chronogramme - Approche méthodologique et Solutions techniques pertinentes - Plan d'Assurance Qualité et procédures de vérification - Capacité logistique et organisationnelle (Capacité à mobiliser les ressources) - Analyse du contexte et Prise en compte des contraintes environnementales et Normes 	30 Points 10 pts 5 pts 5 pts 5 pts 5 pts
Sous-critère 2 : Compétence et expérience du personnel d'encadrement (d'après les CV fournis) <ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur résident 	30 Points 8 pts

- Chef de mission	7 pts
- Génie civil responsable des calculs	5 pts
- Ingénierie en voirie et réseaux divers	5 pts
- Ingénierie en électricité et éclairage publics	2 pts
- Environnementalisme	6 pts
- Un ensemble de techniciens spécialisés : maçons (2), électricien (1), plombier (1), menuisier (1), conducteurs d'engins (1) ;	
Sous-critère 3 : Gestion des risques	10 Points
- Identification des risques	5 pts
- Plan de gestion des risques	5 pts
TOTAL	70

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note technique (NT sur 70 points maximum)** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenues une note technique inférieure à **30/70** seront considérées comme de qualité insatisfaisante et ne pourront dès lors être retenues.

Négociation

Après une première analyse des offres, le Comité d'évaluation pourra négocier avec tout ou les 3 soumissionnaires ayant la plus forte note globale dans le respect du principe de l'égalité de traitement.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à l'attribution du marché sans négociation.

Attribution

Une **note globale (NG sur un maximum de 100 points)** obtenue par addition des notes technique et financière (**NG=NF+NT**) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée au niveau de chaque lot sera considéré comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra attribuer le lot concerné.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le Ministère de l'action et des comptes publics – la Direction des Achats de l'Etat et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Pour la plateforme PLACE :

Le Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'Etat

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l'Etat représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Pour l'autorité contractante :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l'Etat au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : tj-paris@justice.fr.

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; e-mail : tj-paris@justice.fr.